

FORMULAIRE DE DECLARATION DE DROITS DE VOTE

Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 du Code de commerce à

AMF Autorité des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la Bourse - 75002 PARIS Tel : 01 53 45 62 48 Fax : 01 53 45 62 68	
---	--

En application de l'article L.223-8 I du code de commerce, les sociétés dont les actions sont admises sur un marché réglementé doivent déclarer à l'AMF leur nombre total de droits de vote :

- (i) à l'issue de leur assemblée générale ordinaire annuelle ; dans ce cas, cette information est à adresser à l'AMF dans un délai de quinze jours et doit également faire l'objet d'une publication au BALO dans ce même délai, et
- (ii) si, entre deux assemblées ordinaires, une variation de 5% est constatée. Cette information est à adresser à l'AMF dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle la société a eu connaissance de cette variation et doit également faire l'objet d'une publication au BALO dans ce même délai.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 233-8 II du code de commerce et à l'article 223-1 du règlement général, les sociétés doivent publier chaque mois le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital de la société, s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement. Dans ce cas, les sociétés sont réputées remplir l'obligation prévue au I de l'article L.233-8 du code de commerce.

• **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

- * Nom et Prénom : **François GONTIER**
- * Tel : 01.53.83.95.60 Fax : 01.53.83.95.74

• **Société déclarante :**

- * Dénomination sociale : **ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR**
- * Adresse du siège social : **48, Avenue Victor-Hugo – 75116 PARIS**
- * Marché Réglementé d'admission :
X Eurolist – Compartiment C

Nombre total **d'actions** composant le capital de la société déclarante : **3.250.000**

Nombre total (dit brut ou théorique) de **droits de vote** de la société déclarante : **4.060.930**

Nombre total (dit exerçable ou net) de **droits de vote** de la société déclarante : **3.996.629**

Ce nombre a été constaté :

X à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juin 2012

en raison d'une variation de 5% entre deux assemblées ordinaires des droits de vote constatée

Lors de la précédente déclaration en date du 6 mars 2012

- * le nombre total d'actions était égal à **3.250.000**
- * le nombre total de droits de vote était égal à **4.017.059**

• **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

NON

Fait à Paris le 29 juin 2012

François GONTIER
Président Directeur Général

